



Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques

France métropolitaine hors Corse

Notice d'information du territoire

« BAC Coulonge et Saint Hippolyte » (NA_COSH)

Campagne 2023

N.B. : les modifications par rapport à la précédente version de la notice, outre le changement de date de versionnage, apparaissent en surlignage grisé dans le présent document.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Les MAEC sont proposées sur des territoires définis au sein de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le PAEC «**BAC Coulonge et Saint Hippolyte**» (NA_COSH) au titre de la campagne **PAC 2023**. **Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac¹.

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de la PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

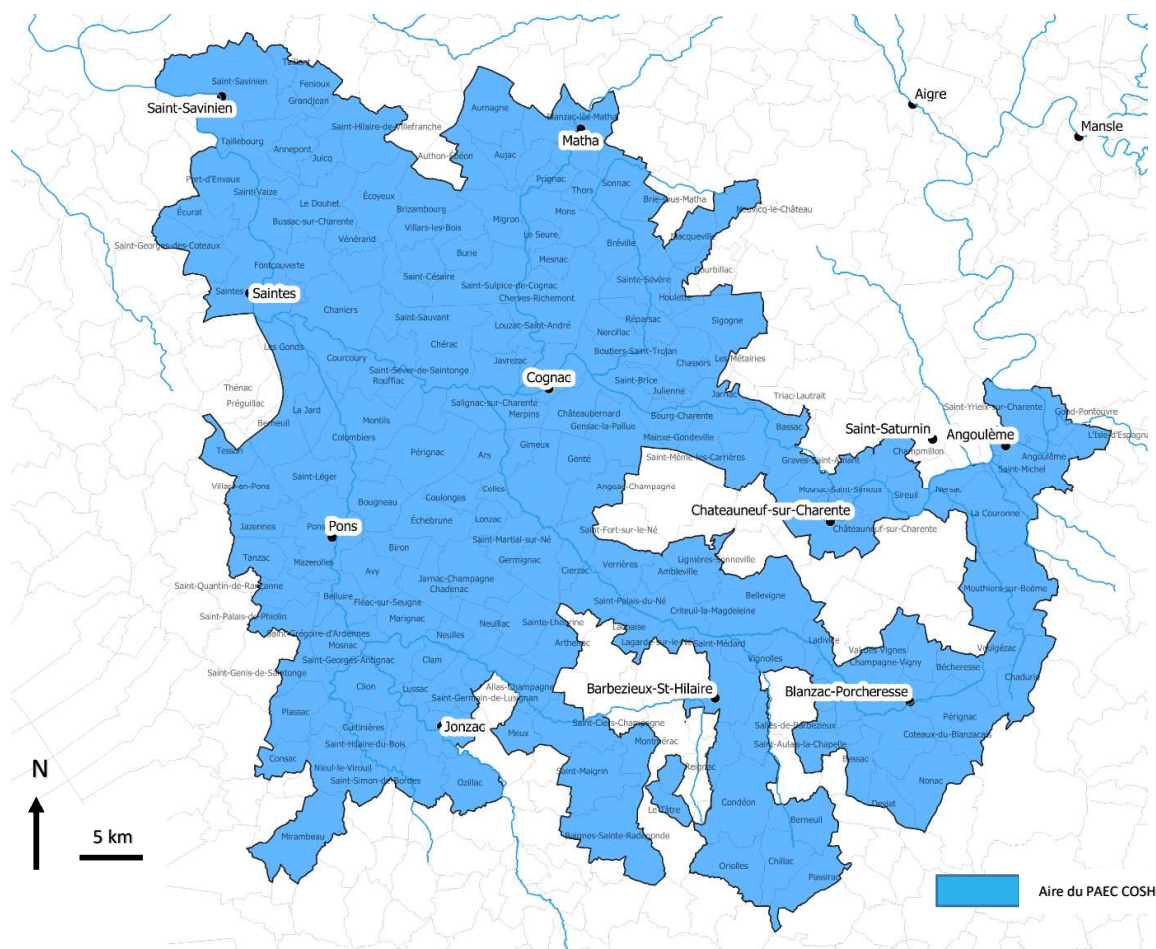
¹ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « BAC COULONGE ET SAINT HIPPOLYTE » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

Comme représenté sur la cartographie ci-après, le périmètre du PAEC COSH en 2023, situé dans les deux départements de Charente et de Charente-Maritime, s'étend sur la zone d'actions appelée Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Coulonge et Saint Hippolyte. Il correspond au territoire le plus vulnérable de l'Aire d'Alimentation et de Captage (AAC) du même nom et couvre environ 2500 km².

Ce territoire à enjeu spécifique « Eau » est parcouru par le fleuve Charente, ainsi que par plusieurs affluents majeurs à savoir, de l'amont vers l'aval : la Boème, la Soloire, l'Antenne, le Né, le Coran, le Bourru, la Seugne et le Bramerit.

Périmètre du PAEC COSH en 2023 (source : EPTB Charente, 2023) :



Le PAEC COSH en 2023 couvre, entièrement ou partiellement, les communes suivantes :

AGUELLE, ALLAS-BOCAGE, ALLAS-CHAMPAGNE, ANGEAC-CHAMPAGNE, ANGEAC-CHARENTE, ANGEDUC, ANGOULEME, ANNEPONT, ARCHIAC, ARCHINGEAY, ARS, ARTHENAC, ASNIERES-LA-GIRAUD, AUJAC, AUMAGNE, AUTHON-EBEON, AVY, BAGNIZEAU, BAINES-SAINTE-RADEGONDE, BALLANS, BALZAC, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, BARRET, BASSAC, BECHERESSE, BELLEVIGNE, BELLUIRE, BERCLOUX, BERNEUIL, BERNEUIL, BESSAC, BIGNAY, BIRAC, BIRON, BLANZAC-LES-MATHA, BOIS, BOISBRETEAU, BOISNE-LA TUDE, BOISREDON, BONNEUIL, BORDS, BORS (CANTON DE CHARENTE-SUD), BOUGNEAU, BOURG-CHARENTE, BOUTEVILLE, BOUTIERS-SAINT-TROJAN, BRAN, BREDON, BREVILLE, BRIE-SOUS-ARCHIAC, BRIE-SOUS-BARBEZIEUX, BRIE-SOUS-MATHA, BRIVES-SUR-CHARENTE, BRIZAMBOURG, BROSSAC, BURIE, BUSSAC-SUR-CHARENTE, CELLES, CHADENAC, CHADURIE, CHALLIGNAC, CHAMPAGNAC, CHAMPAGNE-VIGNY, CHAMPAGNOLLES, CHAMPDOLANT, CHAMPMILLON, CHAMPNIER, CHANIER, CHANTILLAC, CHASSORS, CHATEAUBERNARD, CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CHATIGNAC, CHERAC, CHILLAC, CIERZAC, CLAIX, CLAM, CLION, COGNAC, COLOMBIERS, CONDEON, CONSAC, COTEAUX-DU-BLANZACAIS, COULONGES, COURBILLAC, COURCERAC, COURCOURY, COURGEAC, CRAZANNES, CRITEUIL-LA-MAGDELEINE, DEVIAT, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, ECHEBRUNE, ECOYEUX, ECURAT, ETRIAC, FENIOUX, FLEAC, FLEAC-SUR-SEUGNE, FONTAINES-D'OZILLAC, FONTCOUVERTE, FOUQUEBRUNE, FOUSSIGNAC, GEMOZAC, GENSAC-LA-PALLUE, GENTE, GERMIGNAC, GIMEUX, GIVREZAC, GOND-PONTOUVRE, GRANDJEAN, GRAVES-SAINT-AMANT, GUIMPS, GUITINIERES, GUIZENGEARD, HAIMPS, HIRSAC, HOULETTE, JARNAC, JARNAC-CHAMPAGNE, JAVREZAC, JAZENNES, JONZAC, JUICQ, JUILLAC-LE-COQ, JULIENNE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LA BROUSSE, LA CHAPELLE-DES-POTS, LA COURONNE, LA JARD, LACHAISE, LADIVILLE, LAGARDE-SUR-LE-NE, LE DOUHET, LE MUNG, LE SEURE, LE TATRE, LEOVILLE, LES ESSARDS, LES GONDS, LES METAIRIES, LES NOUILLERS, LES TOUCHES-DE-PERIGNY, LIGNIERES-AMBLEVILLE, LINARS, LONZAC, LOUZAC-SAINT-ANDRE, LOUZIGNAC, LUSSAC, MACQUEVILLE, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MAINXE-GONDEVILLE, MAREUIL, MARIGNAC, MATHA, MAZERAY, MAZEROLLES, MERIGNAC, MERPINS, MESNAC, MEUX, MIGRON, MIRAMBEAU, MONS, MONTILS, MONTMERAC, MONTMOREAU, MORTIERS, MOSNAC, MOSNAC-SAINT-SIMEUX, MOULIDARS, MOUTHIERS-SUR-BOEME, NANTILLE, NERCILLAC, NERSAC, NEUILLAC, NEULLES, NEUVICQ-LE-CHATEAU, NIEUL-LE-VIROUIL, NIEUL-LES-SAINTE, NONAC, ORIOLES, OZILLAC, PASSIRAC, PERIGNAC, PERIGNAC, PESSINES, PLASSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PLASSAY, PLEINE-SELVE, PONS, PORT-D'ENVAUX, POUILLIGNAC, PREGUILLAC, PRIGNAC, PUYSMOYEN, REAUX SUR TREFLE, REIGNAC, REPARSAC, RIOUX, ROUFFIAC, ROUILLAC, ROULLET-SAINT-ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE, SAINT-BONNET, SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE, SAINT-BRICE, SAINT-BRIS-DES-BOIS, SAINT-CESAIRE, SAINT-CIERS-CHAMPAGNE, SAINT-CIERS-DU-TAILLON, SAINT-DIZANT-DU-BOIS, SAINT-EUGENE, SAINT-FORT-SUR-LE-NE, SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, SAINT-GEORGES-ANTIGNAC, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN, SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC, SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES, SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-LAURENT-DE-COGNAC, SAINT-LEGER, SAINT-MAIGRIN, SAINT-MARTIAL, SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU, SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE, SAINT-MARTIAL-SUR-NE, SAINT-MEDARD, SAINT-MEDARD, SAINT-MEME-LES-CARRIERES, SAINT-MICHEL, SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN, SAINT-PALAIS-DU-NE, SAINT-PREUIL, SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE, SAINT-SATURNIN, SAINT-SAUVANT, SAINT-SAVINIEN, SAINT-SEURIN-DE-PALENNE, SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE, SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT, SAINT-SIMON, SAINT-SIMON-DE-BORDES, SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE, SAINT-SULPICE-DE-COGNAC, SAINT-VAIZE, SAINT-YRIEX-SUR-CHARENTE, SAINTE-LHEURINE, SAINTE-SEVERE, SAINTE-SOULINE, SAINTES, SALIGNAC-SUR-CHARENTE, SALLES-D'ANGLES, SALLES-DE-BARBEZIEUX, SEGONZAC, SEMILLAC, SEMOUSSAC, SIECQ, SIGOGNE, SIREUIL, SONNAC, SOUBRAN, SOYAUX, TAILLANT, TAILLEBOURG, TANZAC, TESSON, THENAC, THORS, TOUVERAC, TRIAC-LAUTRAIT, TROIS-PALIS, VAL DES VIGNES, VAL-D'AUGE, VAL-DE-COGNAC, VANZAC, VAUX-ROUILLAC, VENERAND, VERRIERES, VIBRAC, VIGNOLLES, VILLARS-EN-PONS, VILLARS-LES-BOIS, VILLEXAVIER, VINDELLE, VŒUIL-ET-GIGET, VOULGEZAC.

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins une parcelle se situe dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

En ce qui concerne les mesures « localisées », une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

Dans le cadre du financement des MAEC 2023-2027 par les fonds européens du FEADER, par l'État et les Agences de l'eau, et notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), l'engagement dans une ou plusieurs MAEC du territoire COSH est possible uniquement pour les exploitations situées dans des démarches territoriales validées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et en cours, à savoir au sein du Plan d'Actions Territorial (PAT) de Coulonge et Saint Hippolyte.

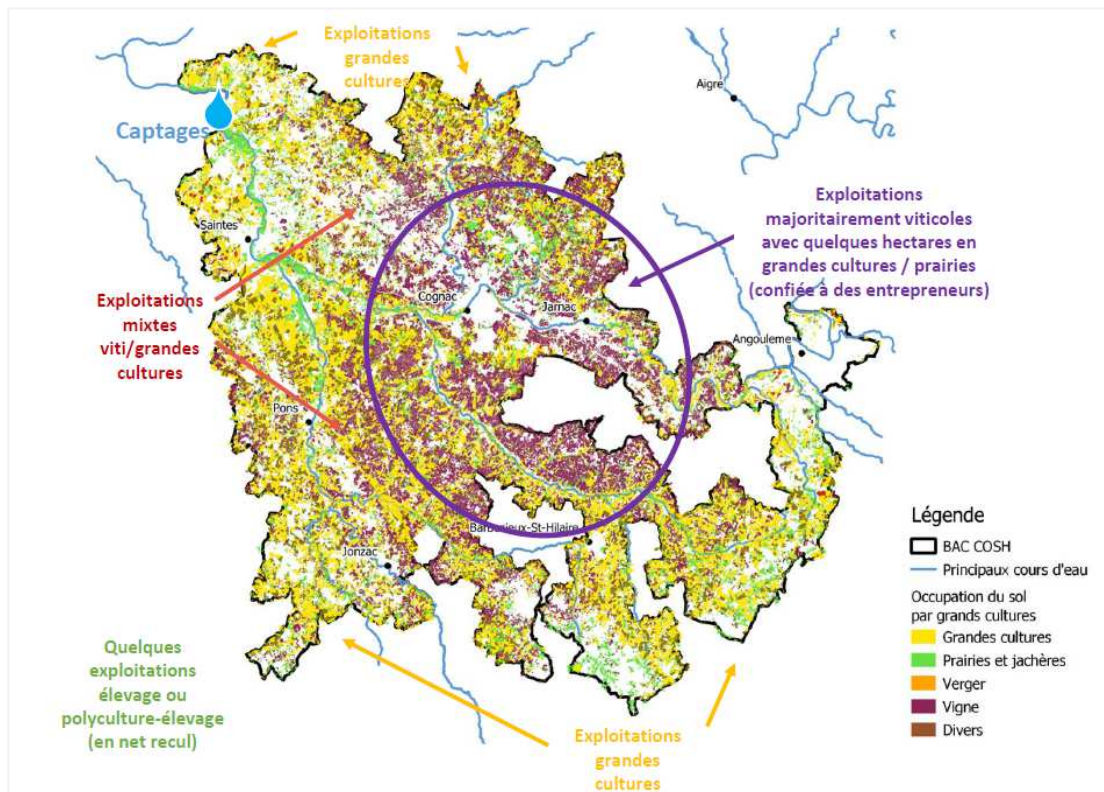
2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

- **Pratiques agricoles du territoire :**

Comme illustré ci-après, le PAEC COSH présente une SAU d'environ 160 000 ha, dont principalement des grandes cultures (52% de la SAU en 2018) et de la viticulture liée à la production de Cognac (29% de la SAU en 2019), localisée au centre du bassin avec essentiellement des exploitations mixtes (*source : Contrat Territorial 2022-2026 – BAC Coulonge et Saint-Hippolyte ; 2022*).

Occupation du sol sur le PAEC COSH

(*source : analyse du Registre Parcellaire Graphique - RPG 2018, par l'EPTB Charente*) :



En vigne, le désherbage chimique de l'inter-rang est de moins en moins pratiqué (interdit au Cahier des charges de l'AOC Cognac depuis 2020) mais les désherbants sur rangs sont très largement utilisés sur le vignoble. Les acteurs du groupe de travail sur la gestion des pesticides ont partagé le fait qu'il est possible de viser la non-utilisation des herbicides à moyen terme, à condition d'améliorer les connaissances et d'acquérir des références locales pour pouvoir déployer la démarche à plus large échelle via des actions collectives ou un accompagnement individuel. Certaines maisons de Cognac ont déjà fixé des ambitions concernant le « zéro herbicide » à échéance 2028-2030 : cette prise en compte de la problématique environnementale par la filière Cognac sera un appui primordial pour atteindre le « zéro herbicide » en vigne sur l'ensemble du territoire.

En grandes cultures, le désherbage chimique reste majoritaire et d'après les partenaires techniques il existe peu d'alternatives sur les cultures et rotations principales du bassin. La concertation a mis en évidence le manque de visibilité sur les freins et les leviers à mobiliser et le besoin d'acquérir des références locales (tests et expérimentations).

L'agriculture biologique est peu présente sur le territoire et représente près de 2,8 % de la SAU du territoire en 2021, principalement sur des surfaces en prairies et en grandes cultures (*Contrat Territorial 2022-2026 – BAC Coulonge et Saint-Hippolyte ; 2022*).

- **Stratégie agro-environnementale du territoire :**

Au sein du contrat Re-Sources 2022-2026, le programme d'actions 2022-2026 du BAC de Coulonge et de Saint Hippolyte (*Contrat Territorial 2022-2026 – BAC Coulonge et Saint-Hippolyte ; 2022*) vise la reconquête de la qualité de l'eau sur le PAEC COSH, via la diminution de l'utilisation des pesticides et notamment des herbicides en vignes et en grandes cultures, ainsi que des nitrates.

Les captages de St Hippolyte et Coulonge sont des captages en eaux superficielles qui prélèvent directement dans le fleuve Charente. Ces deux captages ont été identifiés comme étant des captages stratégiques dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Des objectifs ont été fixés concernant les teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires dans les eaux brutes des captages :

- ne plus retrouver de molécules de pesticides au-dessus du seuil de potabilité de 0,1 µg/l (pour l'ensemble des molécules susceptibles d'être retrouvées dans l'eau du fleuve) ;
- maintenir les teneurs moyennes actuelles en nitrates qui sont autour de 20 mg/l, sans dépasser les 30 mg/l.

L'atteinte de ces objectifs d'ici 2026 est directement liée à l'amélioration et aux changements des pratiques agricoles. Les MAEC constituent un levier essentiel pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

Un autre objectif du contrat Re-Sources 2022-2026 est l'augmentation des surfaces enherbées via le maintien de l'élevage, enjeu important sur le territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau. En effet dans ces zones de prairies, la pression phytosanitaire reste faible voire nulle : les prairies représentent un levier écologique dans les transferts de polluants. Mais le nombre d'éleveurs et les surfaces en prairies sur le territoire sont en déclin depuis quelques années au profit des grandes cultures. Il est donc essentiel de proposer des MAEC permettant le maintien des prairies et la pérennisation des ateliers d'élevage herbagers.

3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Deux types de mesures sont proposés :

- Des **mesures « systèmes »** pour lesquelles l’exploitant doit obligatoirement demander à engager au moins 90 % des surfaces éligibles à la MAEC de son exploitation ;
- Des **mesures localisées** qui peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l’exploitation et permettent de répondre à des enjeux plus spécifiques et localisés (biodiversité notamment).

Liste des MAEC proposées :

Enjeu environnemental visé	Code de la mesure	Nom développé de la mesure	Type de mesure (système ou localisée)	Montant en €/ha
Eau	NA_COSH_PHY2	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	143 €
	NA_COSH_PHY3	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	281 €
	NA_COSH_FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	Système	136 €
	NA_COSH_FER4	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	248 €
	NA_COSH_FER5	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	343 €

Eau	NA_COSH_COV2	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	225 €
	NA_COSH_COV3	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	324 €
	NA_COSH_VIT1	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Système	317 €
	NA_COSH_CPRA	MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	358 €
	NA_COSH_SDC2	MAEC Sol - Semis direct 2	Système	158 €
	NA_COSH_HBV2	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	177 €
	NA_COSH_HBV3	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	Système	233 €

Une notice 2023 spécifique à chacune de ces mesures, pour le PAEC COSH, incluant le cahier des charges à respecter, est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2023 de la région Nouvelle-Aquitaine. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Le premier critère de priorisation est qu'une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture est incluse dans le PAEC, et qu'une parcelle ou un élément est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC. Les autres critères de priorisation et les points de notation correspondants sont définis dans le tableau ci-après :

Critère de priorisation N°2	Exploitations pour qui la MAEC engendre des changements de pratiques par rapport aux exploitations pour qui la MAEC correspond à du maintien de pratiques.
Critère de priorisation N°3	Exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 3 par rapport aux exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 2.
Critère de priorisation N°4	Exploitations présentant le plus de surfaces à engager situées sur les zones prioritaires du territoire du PAEC, notamment sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE).

6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager dans une MAEC en 2023, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2023 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- en cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- en dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC², en précisant le code de la mesure demandée.

² Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Concernant la/les mesure(s) « PH2, PH3, FER2, FER4, FER5, COV2, COV3, HBV2, HBV3 » vous devez également déclarer les effectifs animaux autres que bovins dans l'écran correspondant sur Télépac, afin que la DDT(M) soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

7 FORMATION

Les exploitants qui contractualisent des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 doivent suivre une formation au cours des deux premières années de leur engagement. Cela constitue une obligation du cahier des charges de chaque mesure MAEC, contrôlée sur l'exploitation, via vérification de l'attestation individuelle de formation.

L'objectif de ces formations est de conforter l'exploitation dans le respect du cahier des charges de la mesure souscrite, et dans sa mise en œuvre sur l'exploitation. Ces formations peuvent également constituer une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et en cela, à de nouvelles MAEC (localisées par exemple).

En pratique, les formations financées par VIVEA devront être d'une durée minimale de 7 heures et pourront s'organiser sur 1 ou 2 dates ; elles peuvent donc être fractionnées en demi-journées de formation distinctes.

L'opérateur du territoire doit organiser à minima les formations listées dans le tableau ci-après.

Les exploitants qui contractualisent des MAEC en 2023 doivent suivre :

- une des formations dédiées aux exploitants ayant contractualisé des MAEC sélectionnée dans le catalogue régional VIVEA (Fonds de formation pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant),

ou

- une des formations MAEC organisée par l'opérateur de PAEC qui ne rentre pas dans le dispositif VIVEA et reste donc à la charge de l'opérateur et/ou des exploitants.

Dans tous les cas le contenu de la formation suivie par un exploitant doit être en cohérence avec le cahier des charges de la MAEC dans laquelle il s'est engagé.

Si un bénéficiaire est engagé dans plusieurs MAEC au cours de la programmation 2023-2027, alors il sera considéré qu'une participation à une formation à minima lui permettra de respecter les obligations de formation de l'ensemble des MAEC en question.

N°	Nom de la structure formatrice	Nom de la formation	Contenu de la formation
1	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA23-27 – Préserver et valoriser les couverts herbacés engagés en MAEC – BIODIV P1	Présentation des enjeux (espèces et habitats) liés au territoire – lien avec les pratiques agricoles Valorisation des couverts herbacés, montage d'un contrat avec un éleveur, intérêt des prairies dans un bilan carbone
2	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA23-27 Compréhension écosystèmes et interactions itinéraires et milieux naturels- BIODIV P2	Changement climatique et biodiversité : quels sont les enjeux agricoles pour demain ? Présentation des enjeux (espèces et habitats) liés au territoire – lien avec les pratiques agricoles Changement climatique : état des lieux, contexte, impacts, prévisions etc.. Bassin versant : présentation, contexte, rôle, risque, prévision
3	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA23-27 Compréhension écosystèmes et interactions itinéraires et milieux naturels- BIODIV P3	Changement climatique et biodiversité - intérêts et limites des Infrastructures agro-écologiques (IAE) : Présentation des enjeux (espèces et habitats) liés au territoire – lien avec les pratiques agricoles Changement climatique : état des lieux, contexte, impacts, prévisions etc.. IAE : présentation des différents IAE, rôle, bénéfices, intérêt et limites, cout, implantation
4	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA23-27 Compréhension écosystèmes et interactions itinéraires et milieux naturels- BIODIV P4	Présentation des enjeux (espèces et habitats) liés au territoire – lien avec les pratiques agricoles En quoi la prairie joue un rôle sur le sanitaire : abreuvement, lien maladie - élevage, faune sauvage, dégâts de gibiers
5	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA 23-27 Optimiser les itinéraires techniques sur mon exploitation viticole	- Les moyens de lutte biologique, le zéro herbicide, l'utilisation de produits bio / biocontrôle - entretien et l'implantation d'IAE (haies, bandes enherbées ...). - visite de site d'exploitation d'un viticulteur en zéro herbicide avec présentation de son itinéraire technique, de son matériel et des avantages et contraintes de son mode de travail.
6	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA 23-27- Autonomie alimentaire et bien-être animal	Différentes sessions seront proposées contenant a minima un ou plusieurs des items suivants : -Dégradation des prairies permanentes, comment y remédier ? - Avec la mise en défens des cours d'eau, comment abreuver les animaux et entretenir les cours d'eau ?

			- Pâturage des équins : optimiser la santé de vos chevaux et de vos prairies
7	Chambre d'Agriculture de la Charente	MAEC NA 23-27- Adaptation au changement climatique et amélioration de la technicité de productions	Différentes sessions seront proposées contenant a minima un ou plusieurs des items suivants : - Quelles cultures alternatives au maïs ensilage ? - Réduction des IFT et gestion des espèces envahissantes et toxiques de productions - Un sol vivant pour mieux résister aux aléas climatiques - Optimiser la fumure de son système de productions herbagères
8	Chambre d'Agriculture de la Charente	Groupe Viticulture Raisonnée	<u>Objectifs :</u> - Connaître en temps réel et par secteur la pression en maladies et ravageurs - Intégrer les Outils d'Aide à la Décision pour optimiser ses stratégies - Adapter ses pratiques pour gagner en productivité et réduire ses IFT - Intégrer des solutions alternatives éprouvées pour la protection du vignoble - Améliorer la fertilité de ses sols <u>Enjeux :</u> - Profiter de la dynamique d'un groupe pour échanger sur des pratiques culturales novatrices - Être informé des dernières évolutions réglementaires - Bénéficier d'une information complète par secteur et d'un conseil indépendant de la vente de produits
9	OCEALIA	Groupe de progrès GRANDES CULTURES	Inspirés des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations.
10		Groupe de Progrès ELEVAGE	
11		Groupe de Progrès VIGNES	
12	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	Groupe Technique Grandes Cultures	Rencontres thématiques autour de la conduite des cultures en agriculture biologique : - désherbage mécanique, - associations de cultures, - diversification des assolements, - couverts végétaux, - infrastructures agro-écologiques... Présentations d'essais, d'expérimentations, de suivis de cultures. Échanges et retours d'expérience entre les participants. Formation ouverte aux exploitants engagés en MAEC, en conventionnel ou en bio.
13	Maison de l'Agriculture	MAEC NA 23-27 Tous éleveurs -	- Mieux orienter la flore microbienne de sa ferme (du sol au produit transformé) pour améliorer ses

	Biologique de la Charente	Comprendre l'écosystème microbien de ma ferme pour améliorer mes pratiques	pratiques (fertilité des sols, pratiques agronomiques, qualité des produits animaux, gestion des litières, conservation des ensilages, santé des animaux et santé végétale...) ; - Les différents microbes bénéfiques ou pathogènes ; - Les interactions entre les différents écosystèmes microbiens ; - Analyser et améliorer la flore microbienne.
14	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Biodiversité fonctionnelle : aménagement d'IAE pour favoriser la faune auxiliaire	Reconnaitre les insectes utiles à vos cultures et valoriser les espèces végétales pour favoriser la lutte biologique ; Analyser l'environnement sur votre ferme pour opérer des modifications structurelles favorisant la biodiversité.
15	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Développer l'agroforesterie sur ma ferme en grandes cultures	Objectif : savoir utiliser les complémentarités entre arbres et parcelles cultivées Contenu : - Définition de l'agroforesterie et présentation des différentes fonctions de l'arbre champêtre. - Modèles agroforestiers actuels. - Etapes pour mener son projet agroforestier : gestion de l'existant et développement du potentiel naturel, diagnostic plantation, choix des essences, phase de réalisation, suivi d'une plantation, implication de l'agriculteur... - Données économiques.
16	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Alternative au travail du sol en bio avec l'agriculture de conservation	Objectif : Comprendre et maîtriser les bases de l'Agriculture Biologique de Conservation (ABC) Contenu : - Connaître l'origine et les principes de l'Agriculture de Conservation (AC) - Comprendre l'adaptation des principes à l'Agriculture Biologique - Etudier les pratiques déjà mises en place dans des fermes françaises et suisses - Echanger avec un expert pour conforter une mise en pratique progressive sur sa ferme
17	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Développer des couverts végétaux sur sa ferme. Faire le point sur les différentes techniques et leurs intérêts, devenir	Objectif : développer des couverts végétaux sur sa ferme. Faire le point sur les différentes techniques et leurs intérêts, devenir autonome dans ses choix. Contenu : - Rappel des fondamentaux sur la gestion du couvert, variétés adaptées en Charente et au risque climatique, semer et détruire, relargage d'azote en fonction des espèces et des méthodes culturales

		autonome dans ses choix.	
18	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Gérer durablement mes haies	Objectif : savoir entretenir mes haies dans la durée Contenu : - Caractériser l'état de durabilité d'une haie - Déterminer les actions d'entretien à réaliser - Appliquer les actions de taille (tronçonneuse et taille-haie) en respectant les règles de sécurité
19	Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine	Groupe technique Viticulture biologique : comprendre et s'adapter au changement climatique et préserver les ressources (engagement en mesure VIT1)	- Impact du changement climatique sur la réserve utile des sols et comment améliorer la disponibilité de l'eau et des nutriments pour la vigne et validation des indicateurs de suivi - Intérêt et les conditions d'utilisation de chaque type d'outils d'entretien du cavaillon et de l'inter-rang. Apprendre à régler son matériel pour optimiser son efficacité - Comprendre l'impact du changement climatique sur la gestion des maladies fongiques - Prendre conscience de l'importance d'une bonne qualité de pulvérisation d'autant plus forte en situation de changement climatique avec notamment des périodes de fortes précipitations. Apprendre à régler son pulvérisateur en s'adaptant aux conditions climatiques - Comprendre les intérêts des couverts végétaux. Savoir les gérer pour optimiser leurs bénéfices en termes d'apports nutritionnels et en termes hydriques - Faire le bilan des indicateurs de suivi dont l'IFT herbicide et hors herbicide
20	Bio Nouvelle Aquitaine	Groupes Techniques Grandes cultures en Agriculture Biologique	- Rappel enjeux eau du territoire - Discussion d'une pratique spécifique (désherbage mécanique, fertilisation...) - Visite terrain
21		MAEC NA 23-27 Reconnaître et favoriser les insectes auxiliaires	• Connaître, identifier les ennemis naturels des nuisibles : auxiliaires utiles à la protection des cultures ; • Connaître leurs besoins pour les attirer et les favoriser à proximité des plantes à protéger ; • Obtenir des notions paysagères pour augmenter la biodiversité utile dans les agro-écosystèmes ;

			Élaboration de protocoles de suivis simplifiés d'auxiliaires selon les conseils du CASDAR Auximore.
22		Journée technique : « Comment concevoir son projet d'aménagement agroécologique (haie, agroforesterie...) ? »	Objectif : l'aménagement des bassins versants via des projets agro-écologiques (haies, agroforesterie) est un des leviers pour préserver la qualité des paysages, la biodiversité mais également la qualité de l'eau. Programme : - appropriation des différents enjeux du territoire, - rappel engagement MAEC Création de prairie, - intérêts des aménagements agroécologiques, - lien avec la PAC, - analyse du contexte du territoire (sur une exploitation), - identification des aménagements réalisés et réponses aux enjeux, intérêt vis-à-vis de la qualité de l'eau (sur une exploitation).
23	Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente Maritime et des Deux Sèvres	MAEC NA 23-27 - Améliorer ses pratiques de désherbage mécanique et de lutte biologique en viticulture pour préserver la qualité de l'eau (mesure VIT1)	• Présentation des enjeux qualité de l'eau et ReSources sur les bassins versants concernés ; • Origine et objectif de la MAEC Viti ; • Les engagements à respecter dans le cahier des charges ; • Positionnement des viticulteurs par rapport aux principaux indicateurs du cahier des charges (0 herbicides, IFT et Lutte biologique) ; • Le principal moyen de lutte : le désherbage mécanique ; • Les grandes familles d'outils : avantages – inconvénients ; • Présentations des principales stratégies de désherbage mécanique adaptées au vignoble charentais ; • Point spécifique sur la lutte biologique.
24		MAEC NA 23-27 – Bien choisir ses couverts végétaux pour plus de résilience en système semis direct	• Les enjeux agro-environnementaux de gestion pérenne des sols agricoles en grandes cultures ; • Les engagements du cahier des charges à respecter ; • Les différents services rendus par les couverts végétaux (protection de la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion, développement de la biodiversité, structuration du sol...) ; • Les bonnes pratiques pour optimiser le choix des espèces en fonction des types de sols et des objectifs que l'on se fixe pour le couvert à implanter (ex : structuration du sol et lutte contre l'érosion).

			• Présentation de la Méthode MERCI : mesure simple et rapide au champ, pour démontrer l'intérêt agronomique, économique et environnemental des cultures intermédiaires multi-services sur le recyclage et la mise à disposition des éléments minéraux ; • Les liens entre la rotation et le choix des différents couverts possibles ; • L'importance de tenir compte des maladies et des adventices pour définir quel couvert planter ; • Les points importants pour réussir les couverts végétaux en ACS ; • Les différentes intercultures (courtes, longues, couvert relai) ; • Intérêts, inconvénients, semis et destruction des différentes espèces des couverts végétaux.
25	CIVAM Sud Charente	MAEC NA 23-27 Mettre en place ou développer les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique	- Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité - Connaître les liens entre la mise en place de l'agriculture de conservation des sols notamment les couverts végétaux et le changement climatique - Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols - Savoir choisir le matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) ou adapter l'existant - Savoir construire la place des couverts végétaux au sein des systèmes de cultures des participants, adapter leurs utilisations aux contextes pédo climatiques et techniques des fermes et comprendre l'impact économique de leur intégration - Connaître les différentes techniques d'implantation et de destruction des couverts végétaux sans intrants
26	CIVAM Sud Charente	MAEC NA 23-27 connaissance biodiversité fonctionnelle, espaces sensibles,	- Connaître les auxiliaires de cultures : vertébrés et invertébrés (cycles biologiques, biotopes, situations à risques...)

		aménagements et IAE de l'implantation à l'entretien	Connaître les espèces végétales endémiques de différents milieux pas ou peu perturbés : prairies permanentes, jachères, haies, ripisylves,... Pratiques à favoriser : Connaître les modes d'entretien les plus adaptés pour respecter les cycles biologiques et cycles végétatifs des espèces selon les espaces et aménagements considérés
27	CER FRANCE Poitou Charentes	Formation agronomie Comment améliorer sa rentabilité par l'agronomie ?	- Améliorer son patrimoine sol pour optimiser ses charges - Optimiser ses intrants par la rotation et les couverts végétaux. - Initiation à la nutrition des sols et des plantes
28	Partenaires Re-Sources COSH	Journées techniques ou groupes techniques/échange ou réseau de fermes pilotes	Journées répondant aux enjeux du programme Re-Sources Coulange Saint-Hippolyte et en cohérence avec le cahier des charges des MAEC souscrites.

8 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter l'opérateur ou la/les structure(s) animatrice(s) du territoire :

Nom de la structure porteuse du projet (opérateur PAEC)	EPTB Charente
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Sarah PAULET
Téléphone de la personne référente N°1	05 46 74 00 02
Mail de la personne référente N°1	sarah.paulet@fleuve-charente.net
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Thomas HENRY
Téléphone de la personne référente N°2	05 46 74 00 02
Mail de la personne référente N°2	thomas.henry@fleuve-charente.net
Nom de la structure animatrice N°1	Syndicat du bassin versant du Né
Nom/Prénom de la personne référente	Mélina CALVY
Téléphone de la personne référente	06 30 28 31 37
Mail de la personne référente	gestion.integree@sbvne.fr
Nom de la structure animatrice N°2	Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
Nom/Prénom de la personne référente	Jérôme FAURIOT
Téléphone de la personne référente	05 46 94 89 49 - 06 48 37 83 96
Mail de la personne référente	jerome.fauriot@charente-maritime.chambagri.fr
Nom de la structure animatrice N°3	Chambre d'agriculture de la Charente
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Audrey TRINIOL
Téléphone de la personne référente N°1	05 45 24 49 00 - 06 14 09 36 10
Mail de la personne référente N°1	audrey.triniol@charente.chambagri.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Claire THUAULT
Téléphone de la personne référente N°2	05 45 36 34 02 - 06 36 37 92 31
Mail de la personne référente N°2	claire.thuault@charente.chambagri.fr
Nom de la structure animatrice N°4	Union Agricole de Chérac Segonzac
Nom/Prénom de la personne référente	Joye BERTIN
Téléphone de la personne référente	06 58 02 06 88
Mail de la personne référente	joye.bertin@coop-cherac.com
Nom de la structure animatrice N°5	CERFRANCE Poitou-Charentes
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Sophie ROULLIER
Téléphone de la personne référente N°1	05-45-78-33-98
Mail de la personne référente N°1	sroullier@pch.cerfrance.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Baptiste BONIS
Téléphone de la personne référente N°2	05-45-97-84-84 - 07 56 18 39 58
Mail de la personne référente N°2	bbonis@pch.cerfrance.fr
Nom de la structure animatrice N°6	NACA
Nom/Prénom de la personne référente	Nicolas PUGEAUX
Téléphone de la personne référente	05 49 75 69 30 - 06 22 67 34 29

Mail de la personne référente	n.pugeaux@gsnaca.fr
Nom de la structure animatrice N°7	Océalia
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Mathilde LANDAIS
Téléphone de la personne référente N°1	05 16 45 62 31 - 06 84 83 18 39
Mail de la personne référente N°1	mlandais@ocealia-groupe.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	François PIOLET
Téléphone de la personne référente N°2	05 16 45 61 00 - 06 71 12 81 71
Mail de la personne référente N°2	fpiolet@ocealia-groupe.fr
Nom de la structure animatrice N°8	Société de Meunerie et de Boulangerie
Nom/Prénom de la personne référente	Serge MARAIS
Téléphone de la personne référente	05-45-80-86-09
Mail de la personne référente	meunerie-boulangerie@live.fr
Nom de la structure animatrice N°9	Coopérative Terre Atlantique
Nom/Prénom de la personne référente	Virginie SAUZEAU
Téléphone de la personne référente	06 83 45 64 80
Mail de la personne référente	virginie.sauzeau@coopta.fr
Nom de la structure animatrice N°10	SARL L'atelier des champs
Nom/Prénom de la personne référente	Denis BOUCARD
Téléphone de la personne référente	06 81 84 59 53
Mail de la personne référente	dboucard@latelierdeschamps.fr
Nom de la structure animatrice N°11	Maison de l'Agriculture Biologique 16
Nom/Prénom de la personne référente	Anaïs BIOCHE
Téléphone de la personne référente	05-45-63-00-59 / 06-73-20-13-21
Mail de la personne référente	grandescultures@mab16.com
Nom de la structure animatrice N°12	Agence Bio Nouvelle-Aquitaine / GAB 17 / Vitibio
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Léa CUBAYNES
Téléphone de la personne référente N°1	06 76 13 92 40 - 05 46 32 09 68
Mail de la personne référente N°1	l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Karine TROUILLARD
Téléphone de la personne référente N°2	06 75 83 17 22
Mail de la personne référente N°2	k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com
Nom de la structure animatrice N°13	Etablissements Fortet-Dufaud
Nom/Prénom de la personne référente	Fabien BROTREAUD
Téléphone de la personne référente	06-76-87-95-07
Mail de la personne référente	fabien.brotreud@fortet-dufaud.fr
Nom de la structure animatrice N°14	CARC
Nom/Prénom de la personne référente	Francois CLEMENT
Mail de la personne référente	f.clement@carc-cognac.fr
Nom de la structure animatrice N°15	Groupe PIVETEAU
Nom/Prénom de la personne référente	Rémi NUHIN
Téléphone de la personne référente	06 32 42 51 98
Mail de la personne référente	rnuhin@piveteau-agri.fr

Nom de la structure animatrice N°16	Etablissements Landreau et Fils
Nom/Prénom de la personne référente	Amélie SUTEAU
Téléphone de la personne référente	05-46-70-61-04
Mail de la personne référente	amelie@landreau-solutions.fr